

PARCOURS SUP : Arnaque en vue !

1/ Un scandale démocratique !

Parcours Sup fait partie du projet de loi Vidal ; le dispositif est mis en application alors qu'il est seulement passé devant l'Assemblée Nationale **sans avoir été voté au Sénat !**

2/ Des promesses mensongères

N'arrivant plus à faire face à la hausse du nombre de bacheliers depuis 10 ans, l'enseignement supérieur avait instauré la pratique du tirage au sort. Le Ministère a réutilisé ce scandale pour justifier Parcoursup, mais cela ne créera pas les places manquantes !

- **Entre 2009 et la rentrée 2017 : + 280 000 étudiants.** Le gouvernement le savait à l'avance et n'a pas créé les places nécessaires..., préparant le recours au tirage au sort qu'il dénonce aujourd'hui !
- **Prévisions pour la rentrée 2018 : + 40 000 étudiants par rapport à la rentrée 2017.** Le gouvernement promet de créer 22 000 places. *On ne sait pas où, ni comment. Et, que compte-t-il faire des 12 000 bacheliers restants ?*

3/ L'instauration de la sélection à l'entrée de l'université

Le bac garantit le droit de s'inscrire à l'université « dans l'établissement de son choix » et en excluant « toute sélection » (art. L. 612-3 du Code de l'éducation).

L'insuffisance des moyens bafoue ce droit. Mais, au lieu de mettre les moyens, le gouvernement préfère supprimer ce droit et **instaurer la sélection à l'université, qui est encore interdite aujourd'hui !**

4/ Petite comparaison entre APB et Parcours Sup

Avant : APB	Après : PARCOURS SUP
Nombre de vœux maximal : 24	Nombre de vœux maximal : 10 mais avec des « vœux groupés »
Prise en compte de la proximité géographique : priorité aux étudiants habitants à proximité de l'université.	Tous les vœux devront recevoir un avis des filières demandées sur la base du dossier scolaire. Seuls les meilleurs auront le choix !
Prise en compte du rang du vœu : Une même formation a plus de chance d'être obtenue par un candidat si elle est mieux classée par le candidat.	Tous les autres devront attendre , parfois jusqu'à septembre, pour une affectation qui peut se trouver loin du domicile familial.
En cas de formation saturée en licence : tirage au sort	Les sans-affectations se verront, s'ils en font la demande, proposer une formation « proche » de leurs vœux par le recteur.

5/ Des conséquences désastreuses pour les lycéens !

Avec « Parcours Sup », les réponses aux vœux arriveront en continu du 22 mai 2018 au... 21 septembre 2018 !

- **Peu de temps pour décider de son avenir** : dès la réception de plusieurs réponses positives, l'élève ne disposera que d'une semaine, voir 24h pour choisir son affectation, afin de libérer des places pour les autres.
- **L'obtention du bac ne suffirait plus pour entrer en licence** : sélection sur dossier partout
- **Renforcement des inégalités sociales et territoriales** : le poids du livret scolaire (notes, appréciations), la filière (valorisée ou dévalorisée) et le lycée d'origine (« bon », « moyen », ou « mauvais ») seront décisifs dans la sélection.
- **Dès la seconde, les élèves subiront le stress de l'orientation et l'obligation de réussir** : plus le droit d'être un adolescent recherchant son chemin, hésitant, tâtonnant, échouant parfois avant de trouver sa propre voie de réussite...
- **Une orientation subie ou rien** : si aucun des 10 vœux énoncés n'obtenait de réponse positive, c'est le recteur qui proposerait une affectation d'office pour le bachelier...là où il resterait de la place.
- **Il faudrait rester joignable tout l'été !** (les réponses pouvant arriver jusqu'au 21 septembre !)

6/ Vers un enseignement supérieur à l'américaine : privé, coûteux et inégalitaire !

Ceux qui n'auraient obtenu aucun vœu seraient alors "libres" (!) de s'inscrire dans un établissement privé, et les universités, asphyxiées budgétairement, seraient invitées à **augmenter fortement les frais d'inscription**. Le système universitaire deviendrait fortement hiérarchisé, payant et cher, avec l'**obligation pour les étudiants de s'endetter**.

RÉFORME DU BAC, DU LYCÉE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRO : une immense régression

1/ Les effets négatifs du contrôle continu : stress, difficultés et suppression des épreuves de rattrapage

- Le rapport Mathiot prévoit 6 épreuves terminales : français en fin de Première (écrit et oral), les 2 majeures à la fin du 1^{er} semestre de Terminale, philosophie et « grand oral » en juin. Si les contrôles de l'année ou des sortes de bacs blancs devenaient décisifs pour le vrai bac, ce serait le **stress à chaque contrôle ou plusieurs fois dans l'année !**
- **Aujourd'hui, il est possible d'obtenir le bac sans avoir la moyenne à l'année ou en ayant raté le bac blanc.**
- **La suppression des épreuves de rattrapage** pour faire des économies, remplacé par l'examen du dossier.

2/ La valeur du bac dépendra du lycée d'origine

Actuellement les épreuves nationales, anonymes et terminales, sur des programmes nationaux, garantissent un diplôme de même valeur, quel que soit leur lycée. **Si les épreuves sont évaluées localement, le bac deviendrait local.**

3/ Vers des programmes locaux, aggravant les inégalités sociales et territoriales

Qui dit bac national, dit programmes nationaux, garantissant l'égalité en droit entre les élèves et poussant les enseignants à avoir les mêmes exigences partout. Mais **avec un bac local, les programmes seraient peu à peu déclinés localement. Les horaires par matière pourraient varier d'un lycée à un autre.** Si un élève changeait de lycée, comment ferait-il ?

4/ Plus de liberté ? Non ! Des choix d'orientation dès la Seconde et un parcours d'initiés

Chaque filière du supérieur fixera des conditions précises de candidature : les élèves devraient choisir leurs matières au lycée selon la filière souhaitée. Et si on a « mal » choisi, on risquerait de ne pas pouvoir faire les études de son choix.

5/ Enseignements morcelés, groupes de niveau, et cours de remise à niveau... pendant les vacances !

Le lycée modulaire serait organisé en **3 unités d'enseignement/accompagnement** :

- U1 ► Tronc commun de plus en plus réduit**: 25h au 1^{er} semestre de 2nde, 19h au 2^e semestre de 2nde, 15h en 1^{ère} et 12h en Tle
- U2 ► Choix de disciplines**: 2 majeures + 2 mineures + 1 option (à choisir dès le 2^e semestre de la 2nde).
- U3 ► Orientation** (2h à 3h par semaine + un volume annuel obligatoire)

Comment un élève changeant de majeures ou de mineures entre deux années ferait-il pour suivre ?

Le lycée comporterait des **groupes de niveau** constitués à l'issue d'un test à l'entrée en 2nde, enfermant dans l'échec et accroissant les inégalités. Cela rendrait nécessaire des **stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.**

6/ Réduction des horaires d'enseignement et sans doute aussi des heures de cours en groupes réduits

Le gouvernement veut réduire les horaires d'enseignement : il a supprimé 35% des postes aux concours d'enseignant. P. Mathiot ne dit rien des heures permettant de faire des cours en petits groupes, laissant craindre leur suppression.

7/ Un lycée déstructuré par de multiples parcours et activités, rendant plus difficile les apprentissages

Le lycée actuel s'organise autour des cours, mais permet de faire des projets, sorties et voyages.

Le lycée modulaire éclaterait la vie de l'élève en une multiplicité d'activités dans et en dehors du lycée : stages en entreprises pour tous les élèves dès la 2nde, aller-retour à l'université, volontariat associatif, projets divers, travail individuel au lycée, etc..

8/ Le transfert de l'enseignement professionnel aux Régions et/ou aux Chambre de Commerce et d'Industrie : un grand recul

Cela **appauvrirait le contenu des formations** par rapport à celles des Lycées Professionnels et les soumettraient aux besoins des entreprises locales.

L'autre raison du projet est simple : **un élève de Lycée Pro « coûte » 12 000 euros/an** et un apprenti en CFA (Centre de Formation d'Apprentis, géré par les Régions ou les Chambres de Commerce et d'Industrie) seulement 6000 euros/an.

